

# CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DE ROSPEZ

## RECHERCHE D'ANCIENS SITES RELIGIEUX

Alain Sonnek et Ro'spered

### 1 Recherche du Minihy de Rospez

« Le mot Minihy n'a pas été à ses débuts un nom de lieu : c'est le nom du territoire qui appartient à un monastère ; c'est la *monachia* de nos chartes latines ; plus tard il a servi à désigner le territoire d'un établissement religieux quelconque et l'ensemble des biens qu'il possède ».<sup>1</sup> En donnant ici l'étymologie du mot minihy, Largillière suit l'avis de Joseph Loth contre ceux qui le faisaient dériver de *menec'h ty*, « maison de moines » : « Joseph Loth est le premier à fixer l'étymologie du mot en rattachant le *minihi* au latin *monachia* : *Menehi*, *minihi*, du latin *monachia*, une terre monastique ».<sup>2</sup> C'est désormais l'étymologie admise par ceux qui s'intéressent à la toponymie : « *Le mot minihi issu du bas latin monachia désignant un territoire monastique, un asile sous la protection d'un monastère... Une dizaine de lieux-dits portent le nom de Minihy, dans le nord de la Bretagne, sur le territoire de l'ancienne Domnonée, héritage des abbayes-évêchés d'origine celtique* ».<sup>3</sup>

#### Minihy et droit d'asile

Dans l'esprit de beaucoup de gens, la notion de minihy se résume à un droit d'asile pour les malfaiteurs. C'est le sens que retenait le premier livre imprimé à Tréguier en 1499, le *Catholicon*, de Jehan Lagadec, premier dictionnaire trilingue breton-français-latin : « *Un minihy est une « maison refuge », synonyme du latin « asile »*. C'est pourquoi Arthur de La Borderie a pu écrire : « *Un minihi était, en Bretagne, un lieu d'asile religieux, c'est-à-dire un territoire plus ou moins vaste d'où les criminels mêmes qui s'y réfugiaient ne pouvaient être arrachés sous peine de sacrilège* ».<sup>4</sup>

Certes, ce droit d'asile était effectif. Il existait déjà dans le droit romain et l'église, dès les premiers temps, en a perpétué la tradition. « *Tous les auteurs, écrivait P. Delabigne-Villeneuve<sup>5</sup>, conviennent que l'on doit rapporter l'origine du droit d'asile à l'usage où étaient les évêques des premiers siècles d'interposer leur médiation, d'intercéder auprès des princes temporels et des magistrats en faveur des coupables, des prisonniers, de tous les malheureux qui s'adressaient à leur pitié. La coutume de se réfugier dans les églises, auprès des autels, pour implorer la protection du clergé, était déjà en vigueur au IV<sup>e</sup> siècle, comme le témoigne un canon du Concile de Sardique* ».

Mais même si ce droit a donné lieu à des abus qui ont finalement conduit à sa suppression par l'ordonnance de Villers-Cotterets en 1539, Thierry Hamon rétablit une certaine vérité, du moins pour l'époque mérovingienne où ont été données à des monastères des terres qui sont devenues en Bretagne les minihys : « *Il ne s'agit d'aucune manière d'assurer l'impunité au véritable coupable, mais plutôt de protéger l'innocent injustement poursuivi, susceptible d'être mis à mort avant d'avoir pu se disculper. Plus tard, l'église aura également pour objectif de contribuer à un adoucissement des peines physiques, même en cas de culpabilité reconnue, en leur substituant une pénitence publique plus ou moins longue, destinée à amender le criminel* ».<sup>6</sup> Car le droit d'asile comportait des règles strictes et des contraintes, s'exerçait dans un lieu limité et n'a pas toujours concerné tout type de délinquants.

<sup>1</sup> Largillière. « *Les Minihys* », Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, tome 8, 1927.

<sup>2</sup> Mickaël Gendry. « *Les minihis en Bretagne. Locronan : un modèle transposable ?* », mémoire de master 2, université Rennes 2, 2009.

<sup>3</sup> Jean-Yves le Moing. « *Noms de lieux de Bretagne* », ed. Christine Bonneton, 2017.

<sup>4</sup> La Borderie. « *Notice sur le régaire de l'évêché de Tréguier* », MHAB, tome second p. 33, Rennes 1858.

<sup>5</sup> P. Delabigne-Villeneuve. « *Du droit d'asile en Bretagne au moyen âge. Minihis* », Mémoires de la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine, tome 1, 1861.

<sup>6</sup> Thierry Hamon. « *Le Minihy de Saint Tugdual, ou les vicissitudes juridiques du concept de terre d'asile dans la Bretagne médiévale* », MSHAB, tome 89, Rennes 2011.

Dans le Trégor, qui sollicitait la protection de l'église devait aller sonner « la cloche du minihy » à la cathédrale, confesser ses fautes et s'acquitter d'une lourde pénitence publique car le souhait du clergé était de ramener au bercail la brebis égarée. « L'église employait son intervention pour porter les coupables à faire pénitence de leurs crimes, et non pas pour leur en procurer l'impunité. Aussi, avant que de les relâcher, leur faisait-on promettre d'accomplir la pénitence canoniquement. Or, dit M. de Beaurepaire, ces pénitences étaient si rigoureuses qu'elles pouvaient tenir lieu des autres peines temporelles, il ne fallait souvent rien moins que la crainte de la mort ou de la torture pour les faire accepter ».<sup>7</sup> Ainsi « le droit d'asile constitue un remède efficace à la violence de ces siècles obscurs et troublés, qui ne connaissent encore qu'une procédure pénale archaïque restant proche de l'idée de vengeance accordée à la famille de la victime ».<sup>8</sup>

L'intervention du clergé consistait aussi à obtenir de la justice civile la promesse, jurée sur l'évangile, qu'on ne toucherait pas à la vie ni aux membres du coupable. Il pouvait alors être condamné à indemniser les personnes lésées, sans autre dommage corporel. Toute violation du droit d'asile ou de la promesse ainsi donnée était immédiatement punie par l'arme redoutable de l'excommunication et par de très fortes amendes.

### **Minihy et privilèges financiers**

Le minihy ne se cantonnait pas au droit d'asile. Dans son dictionnaire breton, le père Julien Maunoir, célèbre missionnaire dans notre région au XVII<sup>e</sup> siècle, précise que le mot minihy est polysémique et qu'il signifie, au gré des circonstances, « franchise, refuge, retraite, asile, sauvegarde, sûreté ». Le minihy est donc aussi une terre de franchise ; le terme « franchise » désigne des avantages financiers et privilèges appréciables, ce que désignait le mot immunité.

« À l'inverse du droit d'asile qui valait pour sa dimension spatiale, l'immunité (du latin *immunitas* : exemptions d'impôts et de charges publiques) se caractérisait à l'origine par le privilège accordé par un souverain (roi, duc) à l'immuniste : une personne (laïc ou religieux) ou un établissement ecclésiastique, interdisant à perpétuité toute intervention des agents de l'autorité publique (les comtes) sur les terres de l'immuniste (*immunitas*). Cela conduisait à déléguer une partie de cette autorité à l'immuniste (l'église, souvent l'abbé) en terme de justice ou prélèvement d'impôts ».<sup>9</sup> Ce que Largillière résumait ainsi : « Les habitants du minihy jouissent de l'immunité et des franchises et exemptions attachées à tout bien d'église ».<sup>10</sup>

Par exemple ils n'étaient pas soumis au paiement du droit de rachat au seigneur dont relève un bien roturier au décès de son propriétaire. Les statuts synodaux de l'église de Tréguier au 14<sup>ème</sup> siècle listent les privilèges du minihy : « exemptions des tailles, cueillettes et autres charges d'impôts pour les hommes et vassaux du minihy ; exemption pour les acheteurs et vendeurs, dans ses limites, des droits de coutume, péage, sauf-conduit et autres exactions féodales ».<sup>11</sup>

### **Le Minihy de saint Tugdual**

L'espace consacré à un minihy a connu des fluctuations : on est passé, au fil de divers conciles, de l'église elle-même à une enceinte de 30 pas tout autour, qui correspondra plus tard à nos cimetières, puis 60 pas. « Ce qu'il y eut de spécialement caractéristique dans les minihis de Bretagne, écrit Delabigne-Villeneuve<sup>12</sup>, ce fut l'extension donnée, dès les temps les plus reculés, à la circonscription du territoire auquel s'appliquait l'immunité ou la franchise, restreinte ailleurs par les canons des conciles à des limites fixées et déterminées ». Et il ajoute, s'appuyant sur un aveu au roi daté de 1578 pour le temporel de l'évêché de Tréguier, que le minihy de Tréguier comprenait « non seulement les lieux possédés en propre et en proche domaine par le seigneur évêque, mais tous les territoires compris sous la juridiction du régaire de cet évêque. [...] Le minihy de Saint-Tugdual ou de Tréguier embrassait un espace de quatre lieues autour de la ville épiscopale et onze paroisses ».

<sup>7</sup> P. Delabigne-Villeneuve, « Du droit d'asile en Bretagne au moyen âge ».

<sup>8</sup> Thierry Hamon, op. cité.

<sup>9</sup> Mickaël Gendry, « *les minihis en Bretagne*, p. 15.

<sup>10</sup> Largillière, « *Les Minihys* », op. cité.

<sup>11</sup> P. Delabigne-Villeneuve, « Du droit d'asile en Bretagne au moyen âge ».

<sup>12</sup> Delabigne-Villeneuve, op. cité.

Nous connaissons ces onze paroisses. Aurélien de Courson a étudié le cartulaire de l'abbaye de Redon, qui rassemble les documents de propriété de 832 à 1124 ; dans les prolégomènes ou introduction de son travail, il en donne la liste<sup>13</sup> : « L'évêque de Tréguier était possesseur de la seigneurie universelle de sa ville épiscopale. Son régaire comprenait, en entier, onze paroisses ou trêves, dont sept étaient situées sur la rive gauche et quatre sur la Jaudy. Les sept paroisses situées sur la rive gauche du Jaudy étaient les suivantes : Ploulantréguer, Langoat, Trézéni, Lanmérin, Lanvézéac, Mantallot, Berhet ; sur la rive droite se trouvaient les quatre paroisses de Troguéry, Pouldouran (trêve de Hengoat), Trédarzac et l'Ile-Loy, transformée plus tard en simple frairie de Pommerit-Jaudy ».

Le même auteur poursuit : « Outre les paroisses ci-dessus énoncées, le domaine épiscopal comprenait les enclaves suivantes, avec le titre de trêves : La Fougeraie, en Prat ; la Ville-Blanche, en Mantallot ; le Petit-Merzer, en Merzer ; Minihi-Coatreven, Minihi-Servel, Minihi-Ploulec'h, Minihi-Plougrescant, Minihi-Plestin, Minihi-Rospez, Minihi-Tonquédec ». A cette liste, Delabigne-Villeneuve et La Borderie ajoutent un bien en Camlez, Largillière un autre lieu en Plouescat et Thierry Hamon une maison en Brélévenez. Pour cette dernière liste, Largillière explique<sup>14</sup> : « La toponymie n'a conservé le souvenir que de ceux de Tonquédec et Servel, probablement parce que c'étaient de petits territoires avec une seule ferme ; là où le territoire comprenait plusieurs hameaux, aucun d'eux n'a pu s'attribuer spécialement ce nom qui a disparu ».

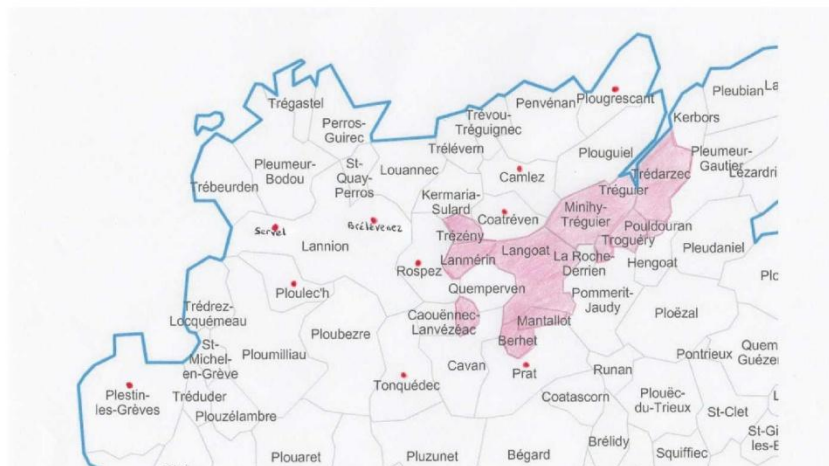


Figure 1 : Carte du Minihy de Tréguier : les onze paroisses listées sont en couleur plus sombre ; les points rouges indiquent les paroisses éparses dans lesquelles se trouvaient enclavés des minihys.

On voit là qu'il y a eu peu à peu glissement de sens du mot minihy, appliqué à l'ensemble des territoires du régaire. C'est ce qui ressort d'une plainte formulée en 1430 par Guillaume de la Loherie, conseiller du duc Jean V envoyé en ambassade auprès du pape : « Dans le diocèse de Tréguier, il existe un lieu d'asile qu'on appelle le minihy de Tréguier. Il s'étend à un espace de quatre lieues, autrement-dit douze milles. Là, les voleurs, les ravisseurs, tout criminel, en un mot, prétend jouir d'une immunité complète. Pourtant, dans ce pays-là même quelques-uns disent qu'anciennement cette immunité ne s'étendait pas au dehors de la cité de Tréguier et ne durait qu'un an ».<sup>15</sup> Pour ce qui concerne l'étude présente, retenons que les noms de Trézéni et de Rospez sont cités dans les listes de biens ayant fait partie du minihy de Tréguier.

### Le cas de la Ville-Blanche

Pierre de La Haye, l'historien lannionnais, parlant du « Minihy du bienheureux Tugdual », écrit qu'il « mord sur Rospez (il s'agit certainement de la Ville-Blanche) », ce qui le conduit en toute logique à écrire ensuite, à propos d'un impôt de guerre demandé pour les troupes du duc de Mercoeur en 1593,

<sup>13</sup> Aurélien de Courson. « Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne », Imprimerie impériale, Paris 1863.

<sup>14</sup> Largillière. « Les Minihys », MSHAB 1927.

<sup>15</sup> Cité par Mickaël Gendry, « Les minihis en Bretagne ».

« Minihiy-Rospez (La Ville Blanche) 1 écu ». <sup>16</sup> Nicole Chouteau suit la même réflexion mais avec un brin de prudence <sup>17</sup>. Vu la modicité de la somme imposée, écrit-elle, « il pourrait ne s'agir que de la seule chapelle de la Ville Blanche et de quelques terres avoisinantes ».

Fixer le minihy de Rospez à la Ville Blanche pose problème. Il est à remarquer que, si Pierre de La Haye associe « certainement » les deux noms, Nicole Chouteau emploie le conditionnel et laisse la porte ouverte au doute. Elle rappelle du reste, juste après la phrase citée ci-dessus, que la chapelle de la Ville Blanche « fut chapelle de secours de Lanmérin et ne fut rattachée à Rospez qu'après le Concordat. Le « Dictionnaire des communes » la signale comme ayant fait partie de Trézény ». Et c'est bien là que le bât blesse.

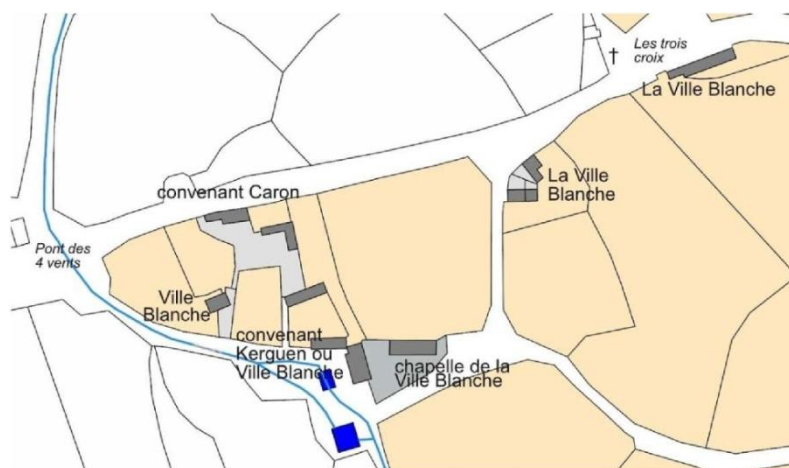


Figure 2 : La Ville Blanche. Carte réalisée par Ro'spered d'après le cadastre ancien.

Le rattachement du quartier de la Ville Blanche à la commune et à la paroisse de Rospez date de l'établissement du cadastre en 1826 et d'une décision de l'évêque en 1830. Un des cahiers de paroisse de Rospez retranscrit l'ordonnance de Mgr Le Groing-La Romagère du 28 août 1830 qui réunit pour le spirituel la chapelle à la paroisse de Rospez : « Nous, Evêque de Saint-Brieuc, informé que la chapelle de la Ville Blanche avec quatre ou cinq habitations où se trouve une vingtaine d'âmes, enclavée à peu près au centre de Rospez et annexée de temps immémorial à Trézény, chapelle de secours de Lanmérin, a été réunie à Rospez dans ses rapports civils depuis les travaux du cadastre [...] ordonnons [...] la chapelle de la Ville Blanche et les habitants qui l'entourent seront désormais réunis pour le spirituel à la paroisse de Rospez ».

Les registres des BMS des paroisses de Rospez et Trézény confirment l'appartenance « de temps immémorial » de la chapelle à la paroisse de Trézény. Par exemple, dans les registres de Rospez, à la date du 9 juin 1670 figure le mariage de Jacques Pezron, de Trézény, avec Marie David, de Rospez, « après les fiançailles faites dans la chapelle de la Ville Blanche paroisse de trezeni par missire Sebastien perrot pbre [prêtre] recteur d'icelle le traizieme jour de fevrier... ».

Dans les registres de Trézény, de 1643 à 1700, on relève 27 actes qui concernent des habitants de la Ville Blanche. Ils ne disent pas autre chose. Pour ne citer que trois exemples :

« Catherine Ollivier de la paroisse de Plouriou [sans doute Plourivo] mourust le dixiesme decembre 1658 et fus enteré en la capelle de St Tudual dicte la Ville Blanche de ceste paroisse de trezeni ».

Le 29 janvier 1671, décès de « Margueritte Le Goaz âgé d'environ cinquante ans demeurant en la paroisse de trezeni en la frairie de la Ville Blanche ».

Le 22 février 1683 : « Après les fiançailles faites en la chapelle de la Ville Blanche sittiée en la paroisse de trezeny ».

<sup>16</sup> Pierre de La Haye. « Histoire de Tréguier ville épiscopale », Rennes 1977.

<sup>17</sup> Nicole Chouteau. « Les minihis autour de Tréguier », revue « Trégor mémoire vivante » n°6, Les Presses bretonnes, Saint-Brieuc 1994.

S'il est constant que la Ville Blanche était sur la paroisse de Trézény, en toute logique on ne peut pas y situer le minihy de Rospez. Sauf à trouver un texte authentique qui établirait sans conteste le lien entre les deux. Mais alors, ce texte, qui ne pourrait être qu'un acte officiel, aveu, acte de rente, de fondation, bail à ferme ou autre, n'aurait pas manqué de soulever les plus vives protestations à son époque, jusqu'à mener à un procès. A vrai dire, aucun notaire, aucun recteur, aucun membre de fabrique de paroisse ne s'y serait risqué tant les juridictions se montraient sourcilleuses.

Force est donc de conclure que la Ville Blanche faisait bien partie du minihy de Tréguier, mais en tant que territoire de la paroisse de Trézény et non de Rospez. Aucun problème à cela, puisque Trézény fait partie des onze paroisses mentionnées comme appartenant à ce minihy. « Les travaux de J. Loth, écrit Mickaël Gendry, ont montré que huit saints seulement seraient « incontestablement irlandais » [...] Huit de ces saints sont associés à la fondation des minihis »<sup>18</sup>. Parmi ces saintes figures Sezni, patron de Trézény.

### Localisation du minihy-Rospez

Mais alors où situer le minihy de Rospez ? Arthur de La Borderie signale que « l'aveu de 1578 nous apprend encore que l'évêque de Tréguier avait en Rospez *« un estaige contenant un arpent et demi de prisage, touchant d'un endroit sur le chemin qui conduit du Pont-Losquet à Lannion, d'autre sur terre du sieur du Modest »*.<sup>19</sup> Malgré le souhait qu'il émet à ce propos, l'information est insuffisante pour situer cette parcelle. Peut-être était-elle contiguë aux terres de la Ville Blanche qui dépendaient de Trézény ? Ou encore, le « *minihy-Rospez* » recouvrait non pas une seule mais quelques parcelles qui relevaient du régaire de Tréguier. Ce point reste en suspens.

Pour tenter d'approcher une réponse, la toponymie peut venir à notre aide. Les membres de la section patrimoine de l'association Ro'spered se sont penchés sur des documents qui n'ont pas été explorés jusqu'à présent. Des archives paroissiales de Rospez non encore classées ni répertoriées contiennent par exemple un cahier en très mauvais état, daté de 1725 et qui donne une liste « *pour servir à marquer toutes les rentes deües aux sieurs prestres et fabrice de l'église parroissiale de Rospez* ». On y relève deux passages intéressants :

« *Testement d'Anthoine Le Moign du 2<sup>e</sup> juillet 1652 portant fondation de 9# [livres] pour la celledation de trois messes par mois a basse voix sur le fond de deux pieces de terres appellés Parcou en Bronnec en Rospez minihy d'icelle 9#* ».

« *Designation faite par Francois le Barzic d'un bo [boisseau] fromant sur Parquic en Prée ou Luorz Normant dans le minihy aud(it) Rospez pour la fondation d'Anne Le Baron et pour une tumbé en la chapelle de saint Yves joignante la tumbé de Jan Le Porsou et sera ladite fondation deservie au 3<sup>e</sup> dimanche de Xbre ledit contract estant du 28<sup>e</sup> Xbre 1665 cy 1 bo fromt* ».

La chapelle de saint Yves mentionnée ci-dessus est une des chapelles dans l'ancienne église de Rospez. Dans ces deux documents, le Minihy de Rospez est bien nommé mais sans que l'on puisse le situer avec exactitude : la difficulté est que, sur le cadastre de 1828, il existe au total 5 parcelles portant ce nom de famille « ar Bronec/Bronnec/Vronnec » ; deux d'entre elles se trouvent sur le secteur de Kerinou, une à Brozos et les deux autres au sud-est de la commune. L'une de ces deux dernières parcelles (B 713) est située à Convent Garic, la seconde (B 578) à 200m de Gouric dont elle dépendait. Ces deux parcelles nous intéressent pour essayer de localiser le « Minihy-Rospez » : ne se trouvant qu'à 200 m l'une de l'autre, ce sont peut-être celles dont il s'agit dans le testament d'Antoine Le Moign. Un autre document nous donne un élément utile : il s'agit de la liasse répertoriée E 1520 aux archives départementales. Elle rassemble des « *aveux fourni par les différens particuliers y desnommés à la ci devant seigneurie de Barach* ». Sur une double page qui sert de couverture à des documents datés de 1424 à 1682, deux notes portées par l'archiviste départemental nous intéressent. La première précise en haut « *sans désignation de frairie* » avant une liste de noms de lieux qui commence par « *le lieu de Trogoric* ». La seconde note figure en bas de page : « *transaction entre fouquet Le Roux et les habitants du Minihy de Rospez, pour affranchir de la contribution aux fouages le lieu de Trougouric, moyennant*

<sup>18</sup> Mickaël Gendry. « Les minihis en Bretagne ».

<sup>19</sup> A. De La Borderie. « Notice sur le régaire de l'évêché de Tréguier », MHAB, tome second, Rennes 1858.

le paiement par le 1<sup>er</sup> d'une rente de 40 sous tournois ». Mais la note ne précise pas la date de la transaction, dont le document ne se trouve plus dans la liasse.

Nous avons tout de même là un renseignement précieux pour notre recherche : Gouric est un toponyme connu sur Rospez, il désigne une ferme en limite de la commune avec celle de Lanmérin, dans une impasse près de la route qui mène de Placen Gren en Rospez à Coz Verret en Lanmérin. Le document situe Trogouric en Rospez, ce qui a manifestement changé ultérieurement à une date inconnue.



Figure 3 : Extrait de la carte d'état-major aux environs de 1832

En effet, une carte d'état-major (ci-dessus) de l'époque 1820-1866 mentionne Gouric et Trogouric en face l'un de l'autre, plaçant Gouric au nord et Trogouric au sud. C'est une erreur : lors de la confection du cadastre napoléonien, pour les deux communes de Rospez et Lanmérin, il est clair que Gouric se trouvait en Rospez, comme aujourd'hui, et Trogouric en Lanmérin. Il a pu y avoir confusion entre eux : sur le cadastre ancien de Lanmérin, on voit nettement que le mot Tro a été ajouté devant le nom Gouric, les deux portant une majuscule et le trait étant plus appuyé pour « Tro » (voir la carte ci-dessous).

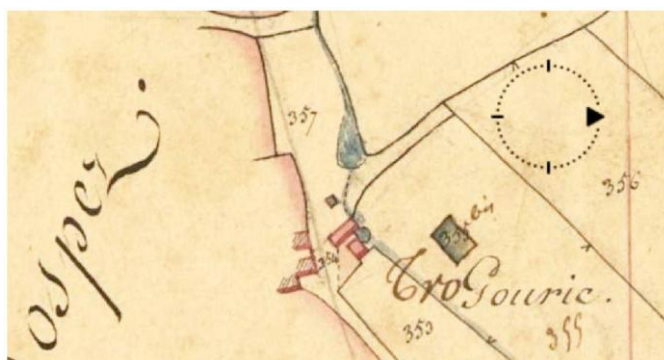


Figure 4 : Cadastre napoléonien section B de Lanmérin : les bâtiments de Trogouric. Le rectangle bleu au-dessus du nom (355 bis) correspond sans doute à un routoir. Les bâtiments de Gouric ont été amorcés sur la carte côté Rospez, à gauche de la limite en rose.

La confusion entre les deux noms ou l'assimilation de Trogouric à Gouric remonte à loin et a duré jusque vers la fin du XXe siècle. Si le document cité plus haut fait état de Trogouric comme relevant du Minihy de Rospez, le cadastre ancien de Lanmérin le situe en Lanmérin, alors que, dans le même temps, le cadastre de Rospez le place sur notre commune (voir la carte ci-dessous). Cette confusion curieuse d'un plan cadastral à l'autre justifie que, dans les années 1980, il y avait encore discussion au niveau communal pour savoir si la parcelle avec fontaine ou mare appartenait à la commune de Lanmérin ou à celle de Rospez. La question a été réglée en rattachant définitivement la parcelle, qui avait alors perdu le nom de Trogouric, à la commune de Rospez.



Figure 5 : Cadastre napoléonien section B 2ème feuille de Rospez. Bordée de traits bleus, la route Rospez-Coz Verret en Lanmérin. La parcelle 615 sur laquelle se trouve le petit étang est la parcelle 357 du cadastre de Lanmérin, d'où la discussion au siècle dernier sur son appartenance à l'une ou l'autre commune.

Un dernier document vient appuyer la localisation du minihy de Rospez dans ce secteur de la commune. Il s'agit d'une simple note prise il y a quelques dizaines d'années lorsque j'ai lu toutes les archives qui se trouvaient au-dessus de la sacristie de l'église de Brélévenez pour écrire l'histoire de cette église. Alors novice en la matière, je n'ai pas pris soin de tout noter en détail, j'ai seulement écrit : « En 1730 : Parc en bronnec bras, en la frérie de Rospez meur, au minihy de Rospez ». Bien que lacunaire, cette note vient confirmer le document précédent. D'une part du fait du nom de parcelle « Parc en bronnec » : il a été fait état plus haut des deux parcelles nommées Parcou en Bronnec dans le testament de 1652 et de celles nommées, l'une Ar Bronec sur la ferme de Convent Garic et l'autre Parc an Bronec proche des lieux de Gouric et Trogouric.

D'autre part deux parcelles à côté de cette dernière se nomment « Oguel Christ Bihan » (B 595) et « Oguel ar valy » (B 596). « Oguel » : ce substantif féminin désigne une petite pièce de terre close, entourée de talus<sup>20</sup>. Il serait étonnant que le Christ ait été déclaré « bihan, petit » ; il faut donc comprendre « Oguel Christ bihan » comme « petite parcelle du Christ » plutôt que « parcelle du petit Christ ». Ce pourrait être une façon de se souvenir d'une église construite à cet endroit. Le mot « valy » mutation de « baly » vient du verbe « bale » qui signifie « se promener » ; le toponyme « valy » se traduit « avenue, cours, boulevard, allée ». <sup>21</sup> À Lannion, par exemple, il désigne l'esplanade de l'église Saint-Jean du Baly, ancienne chapelle du château. Le champ « Oguel ar valy » est donc la « petite parcelle, lieu de promenade » près de la parcelle précédente ; la comparaison avec Lannion, où ce toponyme est associé à une église, plaide en faveur d'un établissement religieux sur la parcelle « Oguel Christ bihan ».

La localisation du minihy en Rospez Meur, dans la note de 1730, est essentielle. Ce nom ancien d'une ferme, près de Placen Gren, s'est par la suite étendu à toute une frairie, qui englobe Convent Garic et Gouric. La ferme de Rospez Meur se trouve juste entre les deux. Et de même que la Ville Blanche se trouve au bord de routes anciennes importantes, Rospez Meur et Gouric se trouvent sur le tracé de la route ancienne connue à Rospez sous le nom de Chemin Vert, route qui menait du Yaudet à Cesson. Notre proposition est donc de situer le minihy de Rospez dans ce secteur et non plus à la Ville Blanche. Dans un tableau récapitulatif, Mickaël Gendry écrit : « Le Minihi Rospez : « probablement que de petits territoires avec une seule ferme » selon Largillière et Courson ». Et il commente : « Beaucoup de toponymes attestent du nom de minihis sans qu'il soit possible de vérifier si un établissement religieux a été implanté. Ces toponymes sont souvent associés à des lieux-dits, des fermes isolées, de simples dépendances de régaire, voire de simples parcelles agricoles ». <sup>22</sup> Donc ce minihy a pu comprendre à la fois la parcelle mentionnée au bord de la route de Trégulier par A. de La Borderie, et concerner surtout des parcelles en la frairie de Rospez Meur : Gouric, Trogouric qui se trouvait alors sur la paroisse de Rospez, et peut-être des terres dans le Convent Garic tout proche.



Figure 6 : Carte générale du secteur de Rospez Meur réalisée par Ro'spered d'après le cadastre ancien. En 1 parcelle « Ar bronec », en 2 parcelle « Parc en bronnec » ; en 3 parcelle « Oguel Christ bihan » ; en 4 parcelle « Oguel ar valy ».

<sup>20</sup> François Vallée. « Dictionnaire du breton du Trégor-Goëlo et de Haute Cornouaille », Kuzul ar Brezhoneg 2014.

<sup>21</sup> André Pégorier. « Les noms de lieux en France. Glossaire de termes dialectaux », IGN 2006.

<sup>22</sup> Mickaël Gendry. « Les minihis en Bretagne ».

Quant à la signification du toponyme Trogouric, vu que le lieu se trouve encore sur le plateau rospézien et non dans la descente ou en contrebas vers le territoire de Lanmérin, il faut éliminer le mot « traou » qui désignerait un lieu « en bas », plus bas que Gouric. Il est préférable de se reporter dans un premier temps au sens du mot « tro = tour », tel qu'on le trouve dans Tro Breizh ou Troménie. Il entre alors dans des expressions dérivées :

Tro ha dro : tout autour de ; tro 1 eur ar vitin : autour d'une heure du matin. Ceci nous donne alors le sens de « aux environs de, proche de », que l'on retrouve dans « hent tro ker : rocade » ou « kroazhentro : rond-point ».

Trogouric peut donc se traduire par « proche de Gouric », ce qui est bien la réalité ; Gouric est un nom de famille, diminutif de « gour : homme », il se traduit par « petit homme ».

## 2 Un possible emplacement primitif de Rospez

Le nom de Rospez Meur n'a pas manqué d'attirer l'attention des historiens et chercheurs en toponymie. Il figure sur les cartes de Cassini sous l'orthographe Rospesmeur. Du fait que le nom de Rospez figure sur les mêmes cartes à l'emplacement du bourg, certains, par exemple Bernard Tanguy, ont émis l'hypothèse qu'il pourrait être la survivance d'un premier emplacement de Rospez : *« L'existence d'un lieu-dit Rospez-Meur « le grand Rospez », à peu de distance du sud-est, tendrait à indiquer un déplacement du centre primitif. Celui-ci pourrait être consécutif à la destruction d'un établissement monastique que suggère la présence dans la partie sud de la paroisse de nombreuses parcelles appelées Hlastr cloître »*.<sup>23</sup> Cette hypothèse est non seulement séduisante, elle est plausible.

Rospez Meur se trouve sur le tracé de l'ancienne voie romaine connue sur la commune sous le nom de Chemin Vert et qui traverse le plateau d'ouest en est, venant du Yaudet et se poursuivant vers Quemperven et Runan<sup>24</sup>. Non loin de là, mais sur le territoire de Lanmérin, on relève le nom du lieu « Coz Verret », le « Vieux cimetière » ; jusqu'à aujourd'hui, personne localement n'a su nous en expliquer l'origine. Serait-il lié à Rospez Meur, à l'époque où une première église de Rospez – ou un établissement religieux qui en faisait office – se trouvait là, par exemple sur la parcelle « Oguel Christ bihan » comme il a été suggéré plus haut ? Ce n'est qu'une hypothèse, elle aussi plausible si l'on se dit que les limites des paroisses telles que nous les connaissons n'ont pas été gravées dans le marbre dès l'implantation du christianisme. Il est admis qu'il a été introduit chez nous lors des migrations bretonnes des V<sup>e</sup> - VI<sup>e</sup> siècles. Rospez viendrait d'un démembrement d'une grande paroisse établie à partir de Louannec.<sup>25</sup> Bernard Tanguy, dans le « Dictionnaire des noms de communes », écrit que *« le territoire de Rospez dut englober jadis ceux de Trézény et Lanmérin »*. Il n'est donc pas aberrant de relier Rospez Meur et Coz Verret.

A quelle époque remonterait l'abandon du site primitif de Rospez Meur au profit du bourg actuel ? S'il ne reste rien d'un possible édifice religieux à Rospez Meur, c'est que les invasions normandes des IX<sup>e</sup> - X<sup>e</sup> siècles ont tout détruit. *« La plupart des édifices étaient construits en bois. Aussi ont-ils disparu dans des incendies »*.<sup>26</sup> Dans « Annuaire des dix mille Bretons », au chapitre « Histoire de Bretagne », Jean Meyer écrit que ces invasions, qui ont sévi de 819 à 950, ont connu leur apogée entre 918 et 930. *« Le pays avait été abandonné par ses cadres vers 920 »*.<sup>27</sup>

Or l'on connaît pour notre commune une date importante, celle qui fait état du nom de Rospez pour la première fois, sous la forme Rosbeith : il s'agit d'un évangélaire offert à l'église de notre paroisse et clairement daté de 90928. Vu le temps qu'il fallait consacrer à la copie et à l'illustration d'un tel ouvrage, c'était un objet très précieux ; son offrande par deux paroissiens atteste de l'importance de notre paroisse au Xe siècle. Les cadres religieux ont fui les envahisseurs normands en emportant les

<sup>23</sup> B. Tanguy. « Dictionnaire des noms de communes ; trèves et paroisses des Côtes d'Armor », Armen, Le Chasse Marée 1992.

<sup>24</sup> A. Sonneck. « Étude d'une voie romaine Le Yaudet à Runan », journal Le Trégor, 3 septembre 1983.

<sup>25</sup> Erwan Vallerie. « Communes bretonnes et paroisses d'Armorique », Ed. Beltan, Les bibliophiles de Bretagne 1986.

<sup>26</sup> Jeanne Laurent. « Bretagne et Bretons », Arthaud 1974.

<sup>27</sup> Jeanne Laurent. *id.*

<sup>28</sup> A. Sonneck. « Le rayonnement de Landevennec aux IX<sup>e</sup> - X<sup>e</sup> siècles, des manuscrits éparpillés dans le monde ».

biens précieux que sont les livres, c'est pourquoi ce manuscrit, après quelques péripéties, se trouve maintenant à la bibliothèque de Troyes.

Vu le temps qu'il fallait consacrer à la copie et à l'illustration d'un tel ouvrage, c'était un objet très précieux ; son offrande par deux paroissiens atteste de l'importance de notre paroisse au Xe siècle. Les cadres religieux ont fui les envahisseurs normands en emportant les biens précieux que sont les livres, c'est pourquoi ce manuscrit, après quelques péripéties, se trouve maintenant à la Bibliothèque de Troyes.

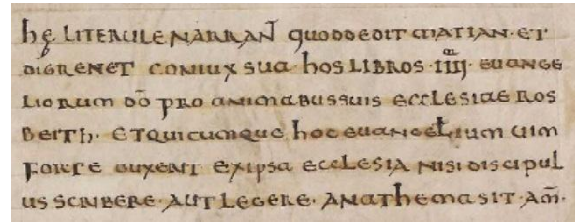


Figure 7 : évangélaire

L'évangélaire donné en 909 à l'église de « Rosbeith » par Mathian et son épouse Digrenet. Photo du texte de la dédicace. Par ailleurs, « la Chronique de Nantes dit que l'évêché de Tréguier ne fut créé qu'au IX<sup>e</sup> siècle »<sup>29</sup>.

Des historiens de la Bretagne ont maintenant tendance à donner une date plus tardive : « l'érection du siège épiscopal qu'il convient peut-être d'abaisser, par rapport à l'hypothèse couramment admise (avant 990), au début du deuxième tiers du XI<sup>e</sup> siècle »<sup>30</sup>.

Quoi qu'il en soit de cette date d'érection, la paroisse de Rospez ne manquait pas d'être connue puis qu'elle existait avec quelque importance en 909. Une hypothèse serait alors que la présence du Minihiy-Rospez sur la frairie de Rospez Meur, à l'époque où se sont constitués les minihys, soit le souvenir d'une terre consacrée par le premier édifice religieux disparu. La construction d'une nouvelle église sur l'emplacement actuel du bourg, une fois la paix revenue, donc à partir du XI<sup>e</sup> siècle, en a effacé tout autre souvenir.

Nous sommes alors à une époque de défrichements, époque qui voit se multiplier les toponymes en « ker- »<sup>31</sup>. Or il est à remarquer d'une part que le bourg de Rospez n'a longtemps compté que peu d'habitants, au regard de certains quartiers en campagne qui se sont davantage étoffés autour de nombreuses fermes ; d'autre part que, sur le cadastre ancien, le bourg ne comporte guère plus d'habitations que le secteur de Rospez Meur ; et enfin que le lieu qui fut longtemps la plus grosse ferme au bourg s'appelle Nabaster, nom écrit autrefois Kernabaster et qui provient en fait d'un Ker an bastar, « la ferme ou le hameau du bâtard ». C'est le signe d'un défrichement très ancien sur le site du bourg actuel et, pourquoi pas, à son origine : « B. Tanguy signale la multiplication à partir du XI<sup>e</sup> siècle des composantes toponymiques en Ker- . Il précise que le toponyme avait perdu en Bretagne au X<sup>e</sup> siècle le sens qu'avait le mot « caer », « lieu fortifié », et désignait des « fermes, hameaux », plus généralement des lieux habités et cultivés et par extension des villages et villes implantés à l'époque des défrichements ».<sup>32</sup>

Le choix de l'emplacement actuel pour le bourg de Rospez autour de l'église peut aussi correspondre à une position plus centrale sur un territoire étiré du nord au sud.

### 3 Emplacement d'un ancien ermitage

La recherche sur le minihiy de Rospez nous a conduits à nous intéresser aux toponymes qui indiqueraient une présence monastique sur notre territoire au Moyen Age. L'étymologie rattache en effet le mot minihiy à un mot qui désigne une terre monastique : « Le mot minihi issu du bas latin monachia désignant un territoire monastique, un asile sous la protection d'un monastère... Une dizaine de lieux-dits portent le nom de Minihiy, dans le nord de la Bretagne, sur le territoire de l'ancienne Domnonée, héritage des abbayes-évêchés d'origine celtique ».<sup>33</sup> Nicole Chouteau va dans le même sens et précise : « Le nom de minihi, du latin monachia, rappelle que de temps immémorial ces lieux furent des terres consacrées par la présence de quelque moine y faisant pénitence, ou par celle d'un petit monastère... On peut donc supposer que ces minihis eurent pour origine des ermitages, chacun occupé

<sup>29</sup> Aurélien de Courson. « Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne », Imprimerie impériale, Paris 1863.

<sup>30</sup> André-Yves Bourguès. « Les origines de l'évêché de Tréguier » MSHAB, Actes du congrès de Tréguier, 2018.

<sup>31</sup> J. Meyer. « Annuaire des dix mille Bretons », Rennes 1971.

<sup>32</sup> Mickaël Gendry, op. cité.

<sup>33</sup> Jean-Yves Le Moing. « Noms de lieux de Bretagne », C. Bonneton 2017.

*par un moine qui n'était saint que pour ses compatriotes, admirant son ascétisme et sa pauvreté. Mais l'on peut aussi admettre que la plupart d'entre eux faisaient partie des 72 compagnons qui débarquèrent avec saint Tugdual et qu'à son instigation ils s'installèrent chacun dans un petit ermitage. Ces personnes dorment, pour beaucoup d'entre elles, dans le cimetière de l'oubli ».*<sup>34</sup>

Pour tenter de les tirer de l'oubli, les membres de Ro'spered ont relevé les noms de parcelles qui seraient significatifs. Ce relevé a été réalisé à partir des états de sections de l'ancien cadastre. Il est à remarquer qu'il n'y a aucun nom de ce type dans la bande comprise entre la route Lannion-Tréguier et la voie romaine du Chemin Vert. Au nord-ouest, sur le secteur de Kerinou, 8 parcelles s'appellent « ar hlas/ ar Klas » ; elles ont été éliminées comme provenant sans doute d'une déformation de « glas », qui désigne en ce cas des parcelles vertes.

Sur ce secteur de Kerinou, au nord - est, quatre parcelles portent les noms de « Nord abaty » (A 639 et 640) et « Loguel moustero » (A 697) et « Placen moustero » (A 698). Nous sommes incontestablement sur des domaines religieux, ou ayant appartenu à une structure monastique. Il faut comprendre « Nord abaty » non pas d'après l'orthographe mais en se fiant à la prononciation : « an nor abaty », « la porte de la maison de l'abbé », c'est-à-dire « la porte de l'abbaye ».

La configuration des lieux ne permet pas d'en savoir plus. De même pour les deux autres parcelles, « moustero » correspondant au français « moustier », mot ancien pour « monastère ». Il est fort probable que ces quatre parcelles n'indiquent pas la présence de monastères ou ermitages mais qu'elles aient été propriétés de tels établissements ; en particulier l'abbaye de Bégard a possédé sept biens sur Rospez.<sup>35</sup> Ces quatre parcelles en faisaient peut-être partie.

On peut également, avec toutefois une grande prudence<sup>36</sup>, faire référence au lieu-dit L'Hôpital, en bordure de la route Lannion-Tréguier, où se trouvait un établissement – certes pas une abbaye – tenu par l'ordre religieux des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; la chapelle de saint Julien, un peu plus loin en Trézény, chapelle aujourd'hui détruite, était en lien avec cet établissement, saint Julien étant appelé « L'hospitalier » ; certains ont également mis en relation avec L'Hôpital la chapelle de la Ville Blanche, en Trézény elle aussi, en raison du style des croix relevées sur certaines pierres tombales.

Nous avons apparemment un peu plus de chance dans notre recherche avec le secteur sud de Rospez. On y relève huit parcelles appelées « Ar hlast » (C 156, 168, C 221, C 392) ou « Ar hlast bras » (C 300), « clast convenant dour » (C 193), « Parc an clastr » (C 517) et enfin « Hlast an amour » (C 301). Les termes « hlast/klast/clastr » se traduisent « cloître », mot français qui désigne aujourd'hui une partie centrale d'un monastère et qui est de la racine des mots « clore, clôture ». Les parcelles se trouvent toutes dans le quart sud-est de la commune ; or c'est au sud-est que nous avons situé le minihy de Rospez près de Rospez Meur. Une première hypothèse est que ces parcelles tirent leur nom de la proximité, toute relative cependant, avec notre établissement religieux primitif. Une seconde hypothèse est qu'elles ont été possession du monastère de Bégard.

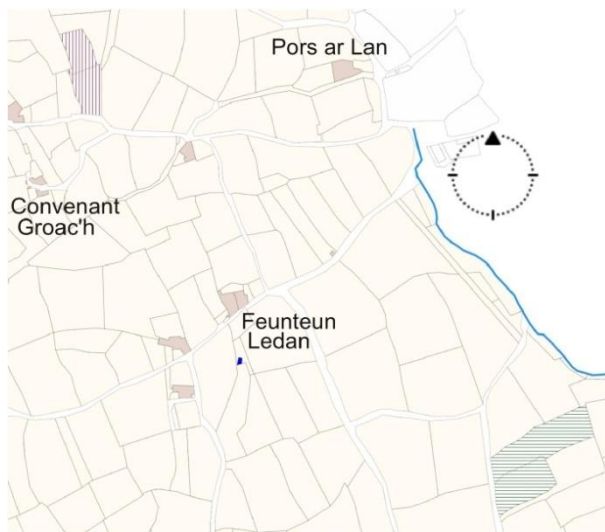


Figure 8 : Carte d'après le cadastre ancien. Parcelles hachurées en bas : « Nord abaty » ; en haut parcelles « Loguel moustero » et « placen moustero ». La route Lannion-Tréguier se trouve plus au sud.

<sup>34</sup> Nicole Chouteau. « Les minihis autour de Tréguier », Trégor mémoire vivante n°6, Les Presses bretonnes, Saint-Brieuc 1994.

<sup>35</sup> Hervé Le Goff. « Bégard, le petit Cîteaux de l'Armorique », éditions Kelenn 1980.

<sup>36</sup> Prudence car les Hospitaliers, comme les Templiers, n'ont été introduits en Bretagne qu'au XII<sup>e</sup> siècle, soit deux siècles après la période d'origine qui nous intéresse.

Ce que note Divi Kervella dans l'étude sur Langoat<sup>37</sup> pourrait donner raison à l'interprétation de « hlast/clast » par « cloître » : « Le r final du groupe str a tendance à disparaître en breton quand il se retrouve en fin de mot [...] On pourrait également faire un rapprochement avec kl(o)astr, cloître, couvent. Ce nom est prononcé klast(r), et ar c'hlast(r) avec l'article. Il y a un tel nom près de Brozoul en Quemperven ». Mais on peut aussi se poser la question avec Gilbert Geffroy à propos de noms Klast / Klast ou Kerlastre<sup>38</sup> : « Kloastr, cloître : créé à partir de l'idée du cloître religieux : lieu fermé... de par la disposition des bâtiments ? À Rospez : Kloastr an Amour (Cloître de l'Amour, nom de personne et non pas lieu dédié) ou des champs et ferme en liaison avec Kerlastre à Quemperven » ?

Les huit parcelles « ar hlast » notées plus haut se trouvent toutes à côté de fermes, dont certaines importantes : les lieux nobles de Kerlit et Kerfeuillen, Pors ar Lan, Coat Rouat, Le Vot et Convent an dour. Troisième hypothèse : le toponyme peut alors indiquer cette proximité avec des lieux fermés ou correspondre à des parcelles qui en donneraient l'impression.

Il n'y a pas d'erreur possible pour l'interprétation des parcelles suivantes, toutes nommées du mot dans son intégralité : « ar hlastre », le cloître. C'est tout d'abord la parcelle D 656 sur le secteur de Kerhuel. S'il ne s'agit pas de la présence d'un monastère rapprocher de trois maisons accolées tout près de là, ou ermitage sur la parcelle même, il faut la qui portaient le nom de « An hospital ».

Les Rospéziens ne connaissent plus qu'un seul lieu de ce nom, étendu à tout un quartier, « L'Hopital » sur la route Lannion-Tréguier, dont il a été fait état plus haut à propos des noms « nord abaty » et « loguel moustero ». Le nom « L'hôpital » à Kerhuel est totalement sorti des mémoires et usages depuis de nombreuses années, seuls le cadastre ancien et un cahier des prémisses de 1753 en font état. Tenu certainement par les religieux Hospitaliers de Saint-Jean, comme l'établissement au nord, il est situé au bord d'une route ancienne qui venait de Perros, passait par la Ville Blanche, Croix Rolland, Convent Morvan et poursuivait vers Les Quatre Vents en Buhulien. Une autre voie ancienne transversale venait de Parcou Thomas, continuait vers Beauregard et Convent Yel.

C'est bien l'emplacement d'un ancien ermitage que l'on trouve à côté des deux fermes de Keriou Bras et Keriou Izellan : cinq parcelles accolées portent le nom « ar hlastre », le cloître, dans les matrices cadastrales de 1828, jointes à quatre parcelles nommées « Parc pors izellan » et « Parc pors



Figure 10 : Carte d'après le cadastre ancien. En plus foncé près des fermes anciennes, les parcelles « ar hlast » et « ar clast » ; elles se situent toutes dans ce secteur sud-est de Rospez. La parcelle bicolore à gauche fait l'objet d'une étude particulière ci-dessous.



Figure 9 : Carte réalisée par Ro'spered d'après le cadastre ancien. La parcelle hachurée est la parcelle D 656 nommée « ar hlastre », « le cloître ». Dans les états de section du cadastre ancien, seules trois des maisons du lieu « an hospital » ci-dessus portent

<sup>37</sup> Divi Kervella. « Langoat et ses noms de lieux », édité par l'Association Vivre à Langoat, An Alarc'h 2010.

<sup>38</sup> Gilbert Geffroy. « Aperçu sur les noms de champs de Langoat », pdf sur site internet.

huellan ». Le mot « pors » indique une cour fermée ; ces parcelles sont donc les « champs de la cour en haut et en bas ».

On remarque, sur la parcelle « Parc pors huellan », une petite parcelle rectangulaire du même nom qui pourrait correspondre à un bâtiment disparu. La mémoire d'un tel bâtiment s'est totalement perdue, les photos aériennes et l'état de la végétation n'en révèlent rien. Vu la configuration du lieu, les parcelles étant bien réunies et bordées sur 3 côtés de chemins encore existants, nous sommes incontestablement sur le site d'un ancien ermitage, avec suspicion de vestiges de ce que l'on appelle une « circumambulation », une marche autour du lieu sacré.

De la même façon qu'une église primitive sur le site de Rospez Meur a dû être détruite lors des invasions normandes, un tel établissement a sans doute subi le même sort. Cette découverte permet de se poser les questions suivantes : les huit parcelles « halst / klast » étudiées plus haut et qui se trouvent sur le même secteur sud-est que cet ancien ermitage en étaient-elles dépendantes ? Ce petit ermitage a-t-il été construit au VI<sup>e</sup> siècle par un des compagnons de Saint Tugdual dont a parlé Nicole Chouteau ? Il faut laisser à l'Histoire une part de mystère.

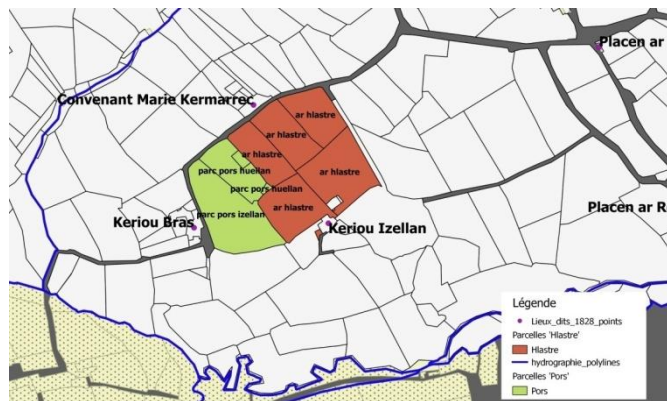


Figure 11 : Carte réalisée par Ro'spered. On pourrait la compléter par les propos d'une Rospézienne qui se souvient que l'on pouvait aller de l'une à l'autre ferme de Keriu. Le tour serait alors complet.